



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'Établissement public Loire assure le rôle de structure porteuse de 10 SAGE, 7 accords de territoire et d'un PTGE couvrant une large part du bassin de la Loire et de ses affluents. Pour ce faire, l'Établissement sollicite annuellement pour chacune de ces démarches le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur la base de taux variant de 50 à 70%.

Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention (2025-2030), l'agence de l'eau Loire-Bretagne souhaite consolider et formaliser ce partenariat historique par la signature d'une convention pour la période 2026-2027, les objectifs principaux étant de :

- donner de la lisibilité sur les missions transversales,
- renforcer cet appui sur certaines thématiques notamment sur le volet quantitatif,
- communiquer sur les enjeux autour de la ressource en eau afin de remettre cette dernière au cœur des territoires.

Cet accord est établi sur une base de 8 ETP dédiés à 7 champs d'expertise : coordination inter-procédures, études hydrologiques HMUC, géomatique, continuité écologique et dynamique fluviale, zones humides, communication et appui administratif-financier.

Ces missions visent à apporter un soutien technique homogène, à mutualiser les compétences et à accroître l'efficacité et la réactivité des interventions.

Un comité de pilotage annuel, regroupant les services des 2 établissements, assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette convention à partir d'indicateurs techniques et financiers et proposera d'éventuelles réorientations.

Cette convention s'inscrivant en cohérence avec le plan de transformation de l'Établissement, il est proposé au Comité syndical de valider la convention annexée à la présente note et d'autoriser le Président à la parapher.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.